

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comment les principales normes d'ACV prennent en compte le carbone renouvelable : Une étude de la RCI

Une nouvelle étude de la Renewable Carbon Initiative (RCI) analyse les principales normes d'analyse du cycle de vie et d'empreinte carbone et leurs implications pour les produits à base de carbone renouvelable.

Hürth, 12 mars 2025 : La Renewable Carbon Initiative (RCI) a publié une étude complète analysant les dispositions de l'analyse du cycle de vie (ACV) et les normes relatives à l'empreinte carbone en ce qui concerne les sources de carbone renouvelable, c'est-à-dire le carbone issu de la biomasse, de la capture du carbone ou du recyclage. Réalisée par nova-Institute pour le compte de RCI, l'étude fournit une évaluation comparative de la manière dont les principaux cadres de durabilité abordent les choix méthodologiques, en mettant en évidence les principaux domaines d'accord et de divergence.

L'analyse du cycle de vie (ACV) est largement reconnue comme la méthodologie standard pour évaluer l'impact environnemental des produits et des matériaux. Toutefois, sa complexité et sa variabilité méthodologique posent des problèmes pour la mise en œuvre des politiques et l'application industrielle. Alors que les solutions à base de carbone renouvelable apparaissent comme une alternative clé aux matériaux d'origine fossile, il est essentiel de comprendre les dispositions des cadres d'ACV existants pour garantir des évaluations de la durabilité équitables et transparentes. Ceci est particulièrement important pour les solutions innovantes en concurrence avec les systèmes établis, comme c'est souvent le cas pour les produits à base de carbone renouvelable en concurrence avec leurs homologues fossiles - par exemple en raison d'un examen plus approfondi des nouvelles solutions, d'aspects méthodologiques qui n'ont pas encore été pris en compte ou établis, de différents niveaux de qualité des données et d'économies d'échelle.

L'étude est publiée en trois rapports : le rapport 1 (146 pages) évalue les choix méthodologiques qui ont une incidence sur les ACV des produits contenant du carbone renouvelable dans les cadres et lignes directrices existants en matière d'ACV. Plus précisément, l'étude se concentre sur les similitudes et les différences entre les choix méthodologiques (pour les éléments présentés dans la figure 1) des lignes directrices et sur les implications des aspects méthodologiques pour les résultats de l'ACV. Les cadres ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence et de leur légitimité dans l'industrie, le monde universitaire et le domaine politique : ISO 14040/44, ISO 14067, GHG Protocol Product Standard, PACT's Pathfinder Framework, PCF Guideline for the chemical industry by Together for Sustainability (TfS), EPD for the construction industry - ISO 14025 et EN 15804, la directive sur les énergies renouvelables, Product Environmental Footprint (PEF) et la méthodologie d'ACV des plastiques du CCR. Le recyclage est un domaine où la liberté méthodologique est particulièrement grande. **C'est pourquoi le rapport 2 (36 pages) met l'accent sur le carbone renouvelable dans les situations de recyclage et sur les défis pour les études d'ACV et d'empreinte carbone. Le rapport 3, un résumé non technique (15 pages), met en évidence les principales conclusions des résultats du projet et indique les principaux enseignements à en tirer pour les décideurs politiques.**

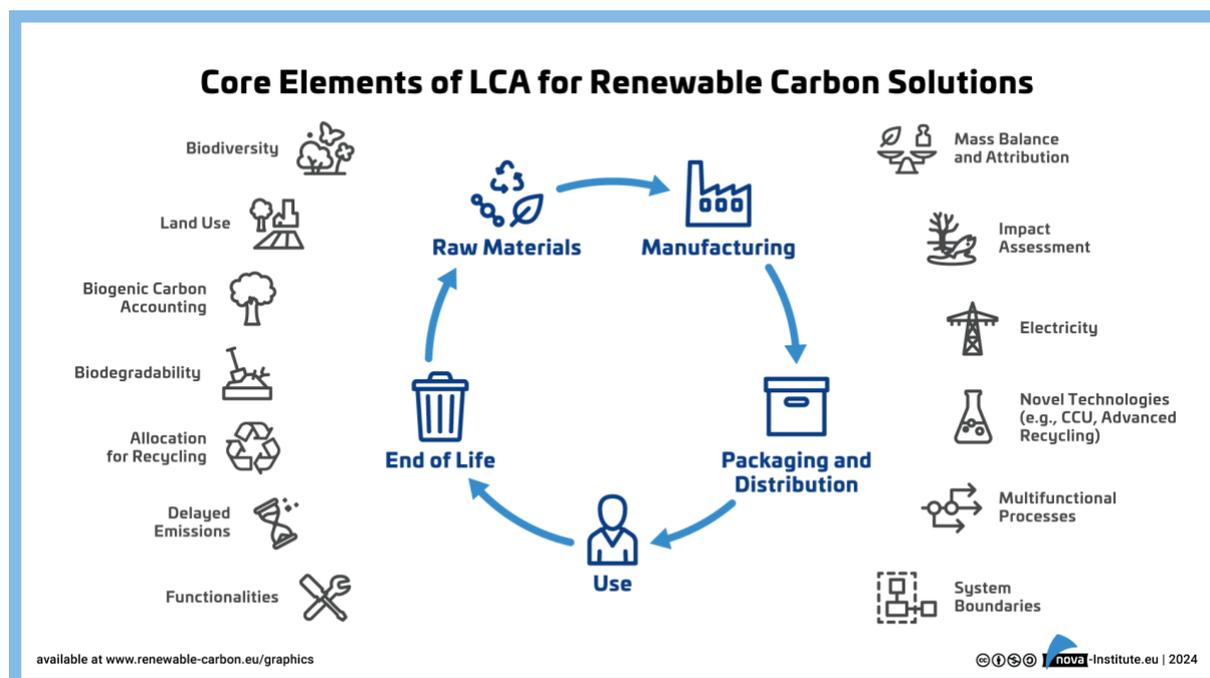


Figure 1 : Éléments essentiels de l'ACV pour les solutions en matière de carbone renouvelable

L'étude montre **à la fois un alignement et des différences notables entre les cadres** – les cadres évalués sont d'accord sur l'approche méthodologique de nombreux aspects, mais il y a aussi quelques différences critiques :

Domaines de consensus : La plupart des cadres s'accordent sur la méthode d'évaluation des impacts de l'absorption et des émissions de carbone biogénique (à l'exception du PEF et du RED). Bien que les dispositions spécifiques concernant le recyclage diffèrent, tous les cadres analysés laissent de multiples options disponibles, de sorte que la variété des résultats est importante pour chacun d'entre eux.

Domaines de divergence : D'autre part, les cadres analysés diffèrent en ce qui concerne les dispositions relatives aux processus à sorties multiples et la question de savoir si la production évitée de coproduits peut être prise en compte avec un crédit (expansion du système avec substitution). Les dispositions vont d'exigences vagues pour l'application de la substitution à des exigences strictes, en passant par une interdiction totale de la substitution dans le résultat de l'empreinte carbone.

Les décideurs politiques devraient reconnaître **la flexibilité méthodologique documentée dans les cadres d'ACV** pour aider à garantir des conditions de concurrence équitables pour le carbone renouvelable par rapport aux sources de carbone fossile. Si les cadres analysés présentent différents niveaux de flexibilité, les résultats des ACV peuvent varier fortement, même au sein des résultats de calcul d'un même cadre. Le simple fait de suivre un certain cadre ne garantit pas que les résultats de l'ACV soient comparables.

La comptabilisation du carbone biogénique devrait permettre la méthode -1/+1 : en ce qui concerne la comptabilisation du carbone biogénique, presque tous les cadres exigent l'utilisation de l'approche -1/+1, où l'absorption de CO₂ biogénique est modélisée comme des émissions de GES négatives et les émissions de CO₂ biogénique sont modélisées comme des émissions de GES (positives). Seuls le PEF et la RED III utilisent l'approche 0/0- (ou net zéro), où toute absorption et émission biogénique compte pour les émissions de GES avec 0, bien qu'il faille noter qu'un changement de 0/0 à -1/+1 est en cours de discussion au sein du conseil consultatif technique du FE.

D'autres clarifications sont nécessaires : Plusieurs aspects méthodologiques devraient être discutés et clarifiés davantage, dans le meilleur des cas en impliquant les parties prenantes concernées de la

communauté des ACV, de l'industrie, des décideurs politiques (CCR), etc. Cela s'applique en particulier au bilan de masse et à l'attribution, ainsi qu'au CCU.

La dernière étude de RCI fournit des informations essentielles sur le paysage actuel des normes en matière d'ACV et d'empreinte carbone en ce qui concerne le carbone renouvelable. Cette analyse constitue une ressource précieuse pour les acteurs de l'industrie, les décideurs politiques et les praticiens de l'ACV qui cherchent à comprendre la complexité de l'ACV dans le contexte du carbone renouvelable.

Alors que la transition vers une économie du carbone plus circulaire s'accélère, les enseignements de cette étude peuvent contribuer à l'élaboration de futures méthodologies d'ACV et à la prise de décisions éclairées dans les industries et les domaines politiques.

Pour plus d'informations sur l'étude et ses implications, [cliquez ici](#) ou contacter christopher.vomberg@nova-institut.de.

Avertissement :

La RCI regroupe différentes entreprises, institutions et associations qui abordent les défis de la transition vers le carbone renouvelable avec des approches différentes. Les opinions exprimées dans ses communiqués de presse et publications ne reflètent pas nécessairement les politiques et opinions de tous les membres de la RCI.

À propos de RCI :

L'initiative pour le carbone renouvelable (« Renewable Carbon Initiative », RCI) est un réseau international de plus de 60 entreprises de premier plan qui soutiennent l'accélération de la transition du carbone fossile au carbone renouvelable (biosourcé, basé sur le CO₂ et recyclé) pour tous les produits chimiques et matériaux organiques. Les activités de la RCI sont axées autour de publications de rapports scientifiques, de prises de position sur différents sujets, ainsi que sur la défense des intérêts et la collaboration entre parties prenantes. La RCI défend activement l'utilisation du carbone renouvelable comme principe directeur pour l'industrie chimique et les matériaux associés.

L'ensemble des communiqués de presse de la Renewable Carbon Initiative (RCI), ainsi que des illustrations et d'autres supports de publication sont disponibles sur www.renewable-carbon-initiative.com/media/press

Responsable du contenu en vertu du droit allemand de la presse (V. i. S. d. P.) :

Michael Carus, physicien

Renewable Carbon Initiative (RCI) www.renewable-carbon-initiative.com

Les bureaux sont situés au nova-Institut für politische und ökologische Innovation GmbH, Leyboldstraße 16, DE-50354 Hürth (Allemagne)

Site Internet: www.nova-institute.eu

E-mail: contact@nova-institut.de

Téléphone: +49 (0) 22 33-460 14 00